

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23 Janvier 1936. promulguant dans la colonie Le décret du 31 décembre 1935 portant réglementation du mode de calcul du supplément colonial alloué aux fonctionnaires emplois et agents en service outre-mer.

n° 23

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 janvier 1936

Numéro JO
n° 470 du 31/01/1936

Date du numéro
31 janvier 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret qu 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1° » octobre 1914, réglant le mode de promulguation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 51 décembre 1935, portant réglementation du mode de calcul du supplément colonial: il alloué aux fonctionnaires, employés et agents en service outre-mer, inséré au Journal officiel de la République française des Somalis du 1° janvier 1936.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 31 décembre 1935 susvisé. portant réglementation du mode de calcul du supplément Colonial alloué aux fonctionnaires, employés et agents en service outre-mer.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera,

A. ANNET,